

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FÉVRIER 2025

Procès-verbal

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 12 février 2025, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le mercredi 29 janvier 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Ordre du jour :

- **2025-003 FINANCES** : Budget primitif 2025 – Budget principal de la Commune
- **2025-004 FINANCES** : Budget primitif 2025 – Budget annexe Cuisine centrale
- **2025-005 FINANCES** : Budget primitif 2025 – Budget annexe Centre de formation des apprentis
- **2025-006 FINANCES** : Budget primitif 2025 – Budget annexe Maison pluridisciplinaire de santé
- **2025-007 FINANCES** : Budget primitif 2025 – Budget annexe Lotissement communal
- **2025-008 DOMAINE** : Ferme rue Privat – Cession
- **2025-009 ENVIRONNEMENT** : Présence d'une installation classée pour la protection de l'environnement – Avis du conseil municipal.
- **2025-010 ASSOCIATIONS** : Mise à jour de la convention de mise à disposition des salles communales
- **2025-011 ASSOCIATIONS** : Mise à jour de la convention de location des salles communales
- **2025-012 CULTURE** : Création d'une convention d'animations pour la médiathèque
- **2025-013 RESSOURCES HUMAINES** : Mise à jour de la participation patronale prévoyance de 5€ à 7€ mensuel par agent pour les contrats labellisés

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aïli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Jean Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Sylvie BUIGUES à Madame Emilie PEZET
Madame Élisabeth CORDEIRO à Madame Marie-Hélène PEREZ
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Monsieur Ludovic DARENGOSSE

Absents :

Monsieur Jérôme BRIÈRE, Monsieur Alexandre CHATAIGNER, Monsieur Benoît MUNOZ

Secrétaire de séance : Monsieur Aäli HAMDANI.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

M. le Maire propose à Monsieur Aäli HAMDANI d'être nommé secrétaire de séance.

Information sur les décisions du Maire (article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 modifiée le 21 janvier 2021, lui accordant la délégation dans les formes prévues à l'article précité, Monsieur le Maire rend compte des décisions listées dans la présente délibération.

- Décision n° 2025-01 en date du 23 janvier 2025 portant souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Toulouse 31 pour un prêt relais ;

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heure 06 pour une présentation en visio conférence par les représentants de la société LHYFE pour expliquer les différentes caractéristiques de leur demande d'augmentation de stockage de l'hydrogène.

Monsieur Le Maire réouvre la séance à 19 heures 35.

2025-003 FINANCES : Budget primitif 2025 – Budget principal de la Commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 24	Abstentions : 0	Exprimés : 24	Pour : 16	Contre : 8
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Contres : Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET - Madame Sylvie BUIGUES - Madame Élisabeth CORDEIRO - Monsieur Bastien YERLES MONCERET-

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions de préparation du budget primitif 2025 de la Commune en rappelant le débat d'orientation budgétaire de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2025.

Madame RODRIGUEZ, directrice financière, présente les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025.

Cette note a pour objectif de présenter le budget primitif 2025, en mettant en lumière les priorités de la commune pour répondre aux besoins des habitants, garantir un développement durable et maintenir les grands équilibres financiers.

Son élaboration s'inscrit dans le cadre des objectifs suivants :

- Maintenir un service public et un cadre de vie de qualité ;
- Investir dans les infrastructures nécessaires au bien-être des habitants et à leur sécurité ;
- Respecter les règles d'équilibre budgétaire et maîtriser la dette.

Le Compte financier unique n'étant voté qu'en Avril ou Mai 2025, un Budget supplémentaire pourrait réajuster quelques prévisions du Budget voté ce 12 Février 2025.

1. Dépenses réelles de fonctionnement

Le budget primitif 2025 prévoit des dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à un total de 6 399 500 €. Ce montant est sensiblement identique à 2024, confirmant la volonté des élus maîtriser les dépenses de la Ville. Le contexte économique et financier étant compliqué, la commune sécurise ses achats dans une stratégie de prospective et d'optimisation.

Détails des dépenses et évolution par rapport au Budget 2024

- Charges à caractère général : + 118 224,00 €

Ces charges comprennent les frais de fonctionnement courants de la commune. Une hausse est constatée par rapport à 2024 et s'explique par les éléments suivants :

- * **Achats de matériel, équipements et travaux** : Cette augmentation est justifiée par l'accroissement du nombre de travaux réalisés en régie, ce qui permet de réaliser des économies sur des actions d'investissement et de valoriser les compétences de nos agents municipaux.
- * **Combustibles** : Cette somme est budgétisée cette année conformément au montant global issu du groupement d'achat avec la Communauté de Communes Val'Aïgo.
- * **Carburants** : Ce budget a été revu à la hausse en se basant sur le réalisé de 2024. En effet, les équipes multiplient les actions de terrain comme la Police Municipale et le prix des carburants étant encore élevé, nous ne pouvons pas la sous-estimer.
- * **Alimentation** : Cette augmentation est liée à l'organisation de plus d'événements contribuant à dynamiser la vie locale. La stratégie de stockage et de mutualisation permet de canaliser cette enveloppe.
- * **Produits de traitement** : Cette hausse est nécessaire pour intensifier les traitements des espaces verts, garantissant ainsi leur entretien et leur qualité.
- * **Fournitures de produits d'entretien** : Cette hausse étant liée à la reprise du ménage de certains bâtiments en régie, une bonne gestion des stocks permet de maîtriser les coûts. La centralisation des besoins de tous les services permet aussi d'avoir des prix plus compétitifs.
- * **Fournitures de petit équipement** : Cette augmentation est due à un nombre croissant de réparations réalisées par nos agents techniques notamment pour les bâtiments et les véhicules, ce qui évite des coûts supplémentaires engendrés par des prestataires extérieurs. Notre patrimoine étant vieillissant, il convient de revoir à la hausse cette enveloppe.
- * **Habillement et vêtements de travail** : Cette dépense est nécessaire pour se conformer aux obligations réglementaires en matière d'habillement professionnel.
- * **Autres matières et fournitures** : Cette augmentation est destinée à soutenir les activités pour les enfants, renforçant ainsi notre engagement envers la jeunesse.
- * **Contrats de prestations de services** : Nous avons réduit le recours à des prestataires extérieurs en raison d'une meilleure organisation de nos services municipaux, ce qui permet de réaliser des économies significatives.
- * **Matériel roulant** : Nous n'avons plus besoin de louer du matériel grâce à l'achat en 2024 d'équipements neufs subventionnés.
- * **Autres locations** : Cette somme est allouée aux locations de nacelles et autres matériel roulant (pelle mécanique etc...), nécessaires pour certaines interventions liées à des événements de plus en plus nombreux et aux travaux réalisés par nos agents.
- * **Entretien terrains** : Cette augmentation est liée à l'aménagement de nouveaux espaces verts, contribuant à l'embellissement de notre commune.
- * **Entretien Bâtiments publics** : Nous n'avons pas utilisé en 2024 la totalité de l'enveloppe et en 2025, nous baissons ce budget car de nombreuses réparations seront faites en régie. De plus, une partie de cette enveloppe sera accès aux actions sécuritaires règlementaires.
- * **Entretien Matériel roulant** : Cette augmentation est due à un besoin accru de grosses réparations, en raison du vieillissement de notre flotte et devant être réalisées par un professionnel

* **Entretien Autres biens mobiliers** : Cette enveloppe revue à la hausse a été prévue parce qu'elle est destinée essentiellement à la réparation de l'outillage technique, essentiel pour le bon fonctionnement des services.

* **Etudes et recherches** : baisse car les études essentiellement réalisées en 2025 seront mandatées en investissement pour sécuriser les projets en cours

* **Assurance Multirisques** : Cette hausse des primes d'assurance est due à une augmentation de la sinistralité et à la hausse des taux au niveau national.

* **Autres frais divers** : Cette augmentation est liée à l'organisation de plus d'événements, pouvant générer des recettes correspondantes (camp de ski, spectacles, etc.).

* **Divers services extérieurs** : Cette dépense n'était pas budgétisée en 2024, mais elle est nécessaire pour couvrir des besoins imprévus.

* **Annonces et insertions** : Cette somme est allouée aux publications et insertions obligatoires pour les marchés publics de fournitures et de services. Les consultations étant en hausse pour réduire nos coûts, cette enveloppe a été augmentée.

* **Catalogues et imprimés** : Nous avons réduit les publications grâce à une transition vers la dématérialisation, ce qui permet de réaliser des économies pour la Ville et de s'adapter à une communication en évolution.

* **Frais de télécommunications** : Un audit interne a permis d'optimiser et mutualiser les lignes existantes et de négocier des tarifs plus avantageux.

* **Frais de nettoyage des locaux** : Ce montant correspond à un marché ménage annuel. Ont été rajoutés le nettoyage des vitres des bâtiments, garantissant ainsi un environnement propre et accueillant.

Charges de personnel : - 655 €

* Maîtrise des charges de personnel avec budgétisations des besoins au plus près de la réalité en incluant les hausses réglementaires.

Autres charges de gestion courante : - 18 919 €

* **Indemnités de fonction** : Une augmentation est provisionnée en raison de la hausse du point d'indice, impactant les rémunérations.

* **Subventions versés aux organismes dotés de la personnalité morale** : une baisse est expliquée car la subvention d'équilibre versée au budget annexe Maison de santé passe de 35000 € à 10 000 €.

* Toutes les autres enveloppes sont maintenues comme en 2024 avec un réajustement des imputations entre le 65811 et 65818 liés aux logiciels.

Charges financières : budgétisées en fonction des emprunts en cours

Charges spécifiques : même enveloppe que 2024 pour les écritures d'annulation de titres

2. Recettes réelles de fonctionnement

Le budget primitif 2025 prévoit des dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à un total de 6 849 500 €. Ce montant a été budgétisé avec prudence sans tenir compte de la hausse de certaines recettes 2024 face aux incertitudes que nous réserve cette nouvelle année.

Les produits de service : - 43 500 €

Maintien de toutes les enveloppes au niveau de 2024 sauf :

* Baisse redevance occupation domaine public car en 2024, estimation faite sur le réalisé qui était faussé par une régularisation de 2022

* Suppression des enveloppes de recettes incertaines

* Suppression des remboursements des frais par le CCAS – seront réintégrés selon les capacités du Budget annexe à les rembourser

Impôts et taxes : - 66 000 €

* Baisse de 60 000 € des droits de mutation

* Maintien des recettes fiscales au même niveau que 2024 – sera modifié au Budget supplémentaire

* La commune n'augmentera pas le taux des impôts locaux en 2025

Dotations et participations : - 67 206 €

* Réajustement des imputations comptables M57

* Baisse de l'enveloppe des remboursements repas 1 € car le réalisé 2024 est élevé en raison d'un rattachement de recettes à hauteur de 70 000 €.

Autres produits de gestion courante : Forte hausse car intégration des recettes du chapitre 013 qui sont dorénavant au 758 avec la M57 et intégration de l'estimatif de l'excédent du résultat cumulé à hauteur de 1 000 000 € qui sera affecté au 002 avec le Budget Supplémentaire

Atténuations de charges : Baisse de 120 000 € car avec M57, intégré dans le chapitre 75 Toutes les autres recettes sont laissées au même niveau que le Budget 2024

3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour 2025 s'élèvent à 2 515 000 € de dépenses réelles. Ces enveloppes ne comprennent pas les RAR qui seront votés dans le Budget supplémentaires. Les projets seront révisés en fonction des priorités.

La volonté politique en 2025 est d'axer les actions en priorité vers les exemples de projets suivants :

- Rénovation énergétique pour réduire nos coûts de fonctionnement :
- Aménagement Plaine de Balza pour améliorer le cadre de vie des Bessiérains avec l'implantation de diverses installations qui pourraient être subventionnées par l'Europe.
- Entretien du patrimoine qui est primordial en raison des équipements vieillissants et plus adaptés aux besoins avec quelques exemples. Ces investissements seront réalisés après avoir fait une demande de subvention :

Toutes ces dépenses seront réalisées à partir de recettes propres : excédent antérieur cumulé, taxes aménagement, FCTVA mais aussi les RAR des subventions demandées en 2024 et les nouvelles demandes qui seront faites en 2025. Aucun emprunt ne sera souscrit.

4. Gestion de la dette

La gestion de la dette reste maîtrisée en 2025, avec un capital restant dû de 2 094 515 € au 01/01/2025 et une capacité de désendettement estimée à 5.2 ans.

Tous les emprunts actuels sont à taux fixes et sans autres emprunts, la dette serait éteinte en 2036.

5. Conclusion

Le budget primitif 2025 de la commune de Bessières reflète une gestion équilibrée, ambitieuse et responsable.

Il répond aux attentes des habitants tout en respectant les principes de maîtrise financière :

- Stabilité des taux d'imposition locaux pour préserver le pouvoir d'achat des contribuables.
- Priorisation des investissements pour optimiser les charges de fonctionnement et améliorer le cadre de vie.
- Soutien renforcé aux services publics et à la transition écologique.

Nous restons déterminés à travailler ensemble pour le bien-être de nos administrés et à faire de Bessières une commune dynamique et accueillante.

Monsieur le Maire présente le Budget comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
011 - Charges à caractère général	1 758 576,00 €	1 876 800,00 €	118 224,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 577 855,00 €	3 577 200,00 €	- 655,00 €
014 - Atténuations de produits	90 000,00 €	90 000,00 €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	669 419,35 €	650 500,00 €	- 18 919,35 €
66 - Charges financières	100 000,00 €	90 000,00 €	- 10 000,00 €
67 - Charges spécifiques	15 000,00 €	15 000,00 €	- €
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	160 000,00 €	100 000,00 €	- 60 000,00 €
Total dépenses réelles	6 370 850,35 €	6 399 500,00 €	28 649,65 €
Total dépenses d'ordre	600 000,00 €	500 000,00 €	- 100 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement	6 970 850,35 €	6 899 500,00 €	- 71 350,35 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	405 000,00 €	361 500,00 €	- 43 500,00 €
73 - Impôts et taxes	2 046 000,00 €	1 980 000,00 €	- 66 000,00 €
731 - Impositions directes	1 970 000,00 €	1 970 000,00 €	- €
74 - Dotations et participations	1 338 286,00 €	1 271 000,00 €	- 67 286,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	80 000,00 €	1 217 000,00 €	1 137 000,00 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €
77 - Produits spécifiques	- €	- €	- €
013 - Atténuations de charges	170 000,00 €	50 000,00 €	- 120 000,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	860 800,38 €		- 860 800,38 €
Total recettes réelles	6 870 086,38 €	6 849 500,00 €	- 20 586,38 €
Total recettes d'ordre	100 763,97 €	50 000,00 €	- 50 763,97 €
Total recettes de fonctionnement	6 970 850,35 €	6 899 500,00 €	- 71 350,35 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
16 - Emprunts et dettes assimilés	240 757,55 €	250 000,00 €	9 242,45 €
27 - Autres immobilisations financières	55 000,00 €	1 408 785,00 €	1 353 785,00 €
Total dépenses réelles hors opérations	295 757,55 €	1 658 785,00 €	1 363 027,45 €
2204 - ETUDES AVANT PROJET	78 800,00 €	- €	- 78 800,00 €
2208 - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE	101 200,00 €	- €	- 101 200,00 €
2211 - AMENAGEMENT PLAINE DE BALZA	170 225,66 €	300 000,00 €	129 774,34 €
2213 - AGGANDISSEMENT RESTAURANT SCOLAIRE	2 033 925,29 €	- €	- 2 033 925,29 €
2301 - ACQUISITIONS DIVERSES	852 721,73 €	146 175,00 €	- 706 546,73 €
2302 - ENTRETIEN BATIMENTS ET PATRIMOINE	134 920,55 €	194 540,00 €	59 619,45 €
2303 - VOIRIE COMMUNALE ET URBANISME	101 770,88 €	50 000,00 €	- 51 770,88 €
2306 - PROTECTION BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS	71 367,76 €	15 500,00 €	- 55 867,76 €
2307 - RENOVATION PISCINE MUNICIPALE	7 500,00 €	- €	- 7 500,00 €
2308 - RENOVATION ENERGETIQUE	150 000,00 €	150 000,00 €	- €
Total dépenses opérations d'invest.	3 702 431,87 €	856 215,00 €	- 2 846 216,87 €
Total dépenses d'ordre	317 811,17 €	50 000,00 €	- 267 811,17 €
Total dépenses d'investissement	4 316 000,59 €	2 565 000,00 €	- 1 751 000,59 €

Contres : Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Ludovic D...
 MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET - Madame Sylvie
 BUIGUES - Madame Élisabeth CORDEIRO - Monsieur Bastien YERLES MONCERET-

Monsieur le Maire présente le budget annexe de la Cuisine centrale :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
011 - Charges à caractère général	694 317,13 €	702 900,00 €	8 582,87 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	333 132,44 €	350 000,00 €	16 867,56 €
65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €	100,00 €	90,00 €
67 - Charges spécifiques	1 000,00 €	1 000,00 €	- €
002 - Déficit de fonctionnement reporté	8 318,87 €	- €	- 8 318,87 €
Total dépenses réelles	1 036 778,44 €	1 054 000,00 €	17 221,56 €
Total dépenses ordre	27 807,44 €	30 000,00 €	2 192,56 €
Total dépenses de fonctionnement	1 064 585,88 €	1 084 000,00 €	19 414,12 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 042 836,88 €	1 080 000,00 €	37 163,12 €
74 - Dotations et participations	1 000,00 €	- €	- 1 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	12 000,00 €	1 000,00 €	- 11 000,00 €
77 - Produits spécifiques	1 000,00 €	- €	- 1 000,00 €
013 - Atténuations de charges	5 000,00 €	- €	- 5 000,00 €
Total recettes réelles	1 061 836,88 €	1 081 000,00 €	19 163,12 €
Total recettes ordre	2 749,00 €	3 000,00 €	251,00 €
Total recettes de fonctionnement	1 064 585,88 €	1 084 000,00 €	19 414,12 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
230101 - achat matériels cuisine centrale	78 160,72 €	27 000,00 €	- 51 160,72 €
Total dépenses opérations invest.	78 160,72 €	27 000,00 €	- 51 160,72 €
Total dépenses ordre	2 749,00 €	3 000,00 €	251,00 €
Total dépenses investissement	80 909,72 €	30 000,00 €	- 50 909,72 €

RECETTES INVESTISSEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
001 - Excédent investissement reporté	39 802,28 €	0,00 €	- 39 802,28 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	0,00 €	- 5 000,00 €
13 - Subventions investissement reçues	8 300,00 €	0,00 €	- 8 300,00 €
Total recettes réelles hors opérations	53 102,28 €	0,00 €	- 53 102,28 €
230101 - achat matériels cuisine centrale			- €
Total recettes opérations invest.			- €
Total recettes ordre	27 807,44 €	30 000,00 €	2 192,56 €
Total recettes investissement	80 909,72 €	30 000,00 €	- 50 909,72 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024	Année 2025	ÉVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	1 758 256,31 €	- €	- 1 758 256,31 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	300 000,00 €	260 000,00 €	- 40 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	327 590,16 €	1 705 000,00 €	1 377 409,84 €
27 - Autres immobilisations financières	100 000,00 €	100 000,00 €	- €
Total recettes réelles hors opérations	2 485 846,47 €	2 065 000,00 €	- 420 846,47 €
2202 - Entretien du patrimoine et rénovation é	71 803,19 €	- €	- 71 803,19 €
2211 - AMENAGEMENT PLAINE DE BALZA	51 801,73 €	- €	- 51 801,73 €
2213 - AGGRANDISSEMENT RESTAURANT SCOLAIRE	789 900,00 €	- €	- 789 900,00 €
2301 - ACQUISITIONS DIVERSES	- €	- €	- €
2303 - VOIRIE COMMUNALE ET URBANISME	30 000,00 €	- €	- 30 000,00 €
2308 - RENOVATION ENERGETIQUE	59 252,00 €	- €	- 59 252,00 €
OPNI - Opération non individualisée	10 350,00 €	- €	- 10 350,00 €
Total recettes opérations d'invest.	1 013 106,92 €	- €	- 1 013 106,92 €
Total recettes d'ordre	817 047,20 €	500 000,00 €	- 317 047,20 €
Total recettes d'investissement	4 316 000,59 €	2 565 000,00 €	- 1 751 000,59 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget principal de la Commune comme présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Madame PEREZ souhaite des d'informations sur les cabinets extérieurs sollicités pour la saisie de la comptabilité et savoir s'ils seront reconduits en 2025.

Monsieur le Maire précise que les cabinets extérieurs sont sollicités pour la saisie des écritures spécifiques demandées par le trésor public et qu'un seul cabinet sera maintenu en 2025.

Madame PEREZ s'interroge sur l'évolution de l'excédent de fonctionnement ainsi que le coût des charges liées au personnel.

Monsieur le Maire indique que la réduction de l'excédent de fonctionnement est liée à des dépenses d'investissement pour l'acquisition de solutions permettant de faire des économies afin de réduire les coûts de fonctionnement dans les années à venir ; Concernant le coût des charges du personnel, il y a eu une revalorisation de la part de la commune, mais également de la part de l'État ainsi qu'une réorganisation pour obtenir un service de qualité.

2025-004 FINANCES : Budget primitif 2025 – Budget annexe Cuisine centrale

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOpte				
Votants : 24	Abstentions : 0	Exprimés : 24	Pour : 16	Contre : 8

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe de la Cuisine centrale, comme présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

2025-005 FINANCES : Budget primitif 2025 – Budget annexe Centre de formation des apprentis

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOpte

Votants : 24	Abstentions : 0	Exprimés : 24	Pour : 16	Contre : 8
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Contres : Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET - Madame Sylvie BUIGUES - Madame Élisabeth CORDEIRO - Monsieur Bastien YERLES MONCERET-

Monsieur le Maire présente le budget annexe du Centre de formation des apprentis ;

BP 2025 Centre de Formation des Apprentis Propositions nouvelles

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Proposition	N-1
011 - Charges à caractère général	41 883,00 €	30 000,00 €	- 11 883,00 €
66 - Charges financières	50 000,00 €	60 000,00 €	10 000,00 €
67 - Charges spécifiques	- €	- €	- €
Total dépenses réelles	91 883,00 €	90 000,00 €	- 1 883,00 €
Total dépenses d'ordre	197 000,00 €	199 000,00 €	2 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement	288 883,00 €	289 000,00 €	117,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Proposition	N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	13 000,00 €	13 000,00 €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	264 000,00 €	264 000,00 €	- €
77 - Produits spécifiques	- €	- €	- €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	- €		- €
Total recettes réelles	277 000,00 €	277 000,00 €	- €
Total recettes d'ordre	11 883,00 €	12 000,00 €	117,00 €
Total recettes de fonctionnement	288 883,00 €	289 000,00 €	117,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	- €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilés	220 000,00 €	187 000,00 €	- 33 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	- 11 883,00 €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles		- €	- €
Total dépenses réelles hors opérations	208 117,00 €	187 000,00 €	- 21 117,00 €
OPNI - Opération non individualisée	438 023,84 €	- €	- 438 023,84 €
Total dépenses opérations d'invest.	438 023,84 €	- €	- €
Total dépenses d'ordre	11 883,00 €	12 000,00 €	117,00 €
Total dépenses d'investissement	658 023,84 €	199 000,00 €	- 459 023,84 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	26 260,68 €	- €	- 26 260,68 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	434 763,16 €	- €	- 434 763,16 €
Total recettes réelles hors opérations	461 023,84 €	- €	- 461 023,84 €
Total recettes opérations d'invest.		- €	- €
Total recettes d'ordre	197 000,00 €	199 000,00 €	2 000,00 €
Total recettes d'investissement	658 023,84 €	199 000,00 €	- 459 023,84 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe du Centre de formation des apprentis, comme présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

2025-006 FINANCES : Budget primitif 2025 – Budget annexe Maison pluridisciplinaire de santé

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOpte				
Votants : 24	Abstentions : 0	Exprimés : 24	Pour : 16	Contre : 8

Contres : Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET - Madame Sylvie BUIGUES - Madame Élisabeth CORDEIRO - Monsieur Bastien YERLES MONCERET-

Monsieur le Maire présente le budget annexe Maison Pluridisciplinaire de Santé.

- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'être annulée par le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

2025-007 FINANCES : Budget primitif 2025 – Budget annexe Lotissement communal

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOpte

Votants : 24	Abstentions : 0	Exprimés : 24	Pour : 16	Contre : 8
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Contres : Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET - Madame Sylvie BUIGUES - Madame Élisabeth CORDEIRO - Monsieur Bastien YERLES MONCERET-

Monsieur le Maire présente le budget annexe Lotissement communal

BP 2025 Lotissement communal – Propositions nouvelles

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
011 - Charges à caractère général	70 000,00 €	48 136,00 €	- 21 864,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,37 €		- 0,37 €
Total dépenses réelles	70 000,37 €	48 136,00 €	- 21 864,37 €
Total dépenses ordre	342 662,70 €	632 577,12 €	289 914,42 €
Total dépenses de fonctionnement	412 663,07 €	680 713,12 €	268 050,05 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	- €	278 270,00 €	278 270,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,37 €	- €	- 0,37 €
Total recettes réelles	0,37 €	278 270,00 €	278 269,63 €
Total recettes ordre	412 662,70 €	402 443,12 €	- 10 219,58 €
Total recettes de fonctionnement	412 663,07 €	680 713,12 €	268 050,05 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 696,88 €	230 134,00 €	228 437,12 €
Total dépenses réelles hors opérations	1 696,88 €	230 134,00 €	228 437,12 €
Total dépenses ordre	412 662,70 €	402 443,12 €	- 10 219,58 €
Total dépenses investissement	414 359,58 €	632 577,12 €	218 217,54 €

RECETTES INVESTISSEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
001 - Excédent investissement reporté	71 696,88 €	- €	- 71 696,88 €
Total recettes réelles hors opérations	71 696,88 €	- €	- 71 696,88 €
Total recettes ordre	342 662,70 €	632 577,12 €	289 914,42 €
Total recettes investissement	414 359,58 €	632 577,12 €	218 217,54 €

BP 2025 Maison Pluridisciplinaire de Santé – Proposition nouvelle

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
011 - Charges à caractère général	2 000,00 €	- €	- 2 000,00 €
66 - Charges financières	33 000,00 €	37 600,00 €	4 600,00 €
Total dépenses réelles	35 000,00 €	37 600,00 €	2 600,00 €
Total dépenses de fonctionnement	35 000,00 €	37 600,00 €	2 600,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
74 - Dotations et participations	35 000,00 €	- €	-35 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	37 600,00 €	37 600,00 €
Total recettes réelles	35 000,00 €	37 600,00 €	2 600,00 €
Total recettes de fonctionnement	35 000,00 €	37 600,00 €	2 600,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
16 - Emprunts et dettes assimilés	100 000,00 €	381 000,00 €	281 000,00 €
Total dépenses réelles hors opérations	100 000,00 €	381 000,00 €	281 000,00 €
2207 - MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE	1 547 000,00 €	685 000,00 €	- 862 000,00 €
Total dépenses opérations invest.	1 547 000,00 €	685 000,00 €	- 862 000,00 €
Total dépenses ordre	150 000,00 €	- €	- 150 000,00 €
Total dépenses investissement	1 797 000,00 €	1 066 000,00 €	- 731 000,00 €

RECETTES INVESTISSEMENT	Année 2024	Année 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions	N-1
001 - Excédent investissement reporté	63 841,13 €	- €	- 63 841,13 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	130 000,00 €	130 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	- €	231 000,00 €	231 000,00 €
Total recettes réelles hors opérations	63 841,13 €	361 000,00 €	297 158,87 €
2207 - MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE	1 583 158,87 €	705 000,00 €	- 878 158,87 €
Total recettes opérations invest.	1 583 158,87 €	705 000,00 €	- 878 158,87 €
Total recettes ordre	150 000,00 €	- €	- 150 000,00 €
Total recettes investissement	1 797 000,00 €	1 066 000,00 €	- 731 000,00 €

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

➤ **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe de la Maison pluridisciplinaire de santé, comme présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES ENVOI EN VOTER DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe du Lotissement communal, comme présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Madame PEZET demande si des terrains sont déjà vendus.

Madame OLIVE répond que des délibérations ont été prises en ce sens lors d'une précédente réunion. Trois terrains sont vendus, deux sont en cours de vente car les acquéreurs finalisent leur financement.

Madame PEZET s'interroge sur les informations présentes dans le débat d'orientation budgétaire pour l'opération du lotissement communal

Madame RODRIGUEZ précise que se sont essentiellement des écritures de stock et qu'une fois l'opération terminée, ce budget annexe sera à minima à l'équilibre voir excédentaire.

Monsieur HABONNEL demande à Madame PEREZ des précisions sur les chiffres annoncés lors de sa précédente intervention.

Il informe que le résultat global de clôture s'analyse avec l'ensemble des sections, il faut prendre en compte les résultats cumulés en fonctionnement et en investissement. Le résultat de clôture global du budget principal est en hausse.

Concernant les dépenses de personnel le ratio est dans la moyenne des autres collectivités.

2025- 008 DOMAINE : Ferme rue Privat - Cession

Rapporteur : Madame Françoise OLIVE

ADOpte

Votants :24	Abstentions : 3	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0
-------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Abstentions Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Émilie PEZET - Madame Sylvie BUIGUES

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Françoise OLIVE, 5^{ème} adjointe, rappelle au Conseil municipal le projet de la municipalité de création d'un lotissement communal de 06 lots, situé rue Privat.

Madame OLIVE rappelle que dans le cadre du permis d'aménager du lotissement communal, il est proposé à la vente un bâtiment constituant un lot hors lotissement.

Madame la 5^{ème} adjointe énonce qu'il appartient au Conseil municipal de statuer sur la cession de ce bien immobilier.

- Désignation du bien : une dépendance, un terrain attenant et un appartement à usage d'habitation parcelles section B n° 5093, 5062, 5066, 5071, 5086, 5076, 5079 et 5074 ;
- Vendeur : Commune de Bessières ;
- Acquéreurs : Société NED HABITAT représentée par Monsieur Ahmed NEDDER, dont le siège social est situé 73 A chemin des Bordes à Saint-Sulpice La Pointe (81 370)

- **DIT** que les recettes résultant de cette cession seront imputées au budget principal de la Commune ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

2025- 009 ENVIRONNEMENT : Présence d'une installation classée pour la protection de l'environnement – Avis du conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 24	Abstentions : 6	Exprimés : 18	Pour : 16	Contre : 2
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Contres : Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Élisabeth CORDEIRO

Abstentions : Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Madame Émilie PEZET - Madame Sylvie BUIGUES - Monsieur Bastien YERLES MONCERET

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société LHYFE a déposé un dossier en vue d'obtenir, au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'enregistrement de l'augmentation de ses capacités de stockage d'hydrogène.

Un registre d'enquête publique sera mis à disposition des habitants du mardi 11 février 2025 (9h) au mercredi 14 mai 2025 (17h) et la publicité réglementaire est affichée en mairie depuis le 24 janvier 2025 et durant toute la durée de consultation.

Monsieur le Maire énonce que l'avis du conseil municipal sur ce dossier doit être rendu avant le 21 mars 2025.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code de l'environnement ;

- **SE PRONONCE** sur le projet d'augmentation de capacité de stockage d'hydrogène par la société LHYFE située Lieu-dit « Les Prious », au sein de la commune ;
- **SE PRONONCE** sur le dossier de demande d'autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) déposé par la société LHYFE et mis à disposition du public du 11 février 2025 au 15 mai 2025,
- **DIT** qu'aucune remarque et réserves n'ont été émises par les membres du Conseil municipal ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

2025-010 ASSOCIATIONS Mise à jour de la convention de mise à disposition des salles communales

Rapporteur : Madame Carole LAVAL

ADOPTE

Votants : 24	Abstentions : 0	Exprimés : 24	Pour : 24	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Carole LAVAL, 3^{ème} adjointe, énonce au Conseil municipal qu'il apparaît nécessaire de créer deux documents distincts afin de désigner d'une part les conventions de mise à disposition de salles communales, et d'autres part la location de celles-ci.

Cette démarche permet également de mettre à jour la convention de mise à disposition des salles communales.

- Harmonisation de la mention désignant le bénéficiaire de la convention sur l'ensemble du document ;
- Rectification du nom de la régie de recette pour le dépôt de chèques de cautions et de paiement : « régie de recette service administratif location de salles » ;
- Modification des modalités concernant l'état des lieux entrant et sortant à l'article 8.1 ;
- Ajout de l'article « Astreinte téléphonique » permettant au locataire de joindre les services municipaux en cas d'urgence (problème avec le badge d'accès, de panne électrique ou tout au désagrément rencontré lors de l'usage des locaux).

Madame LAVAL Carole énonce que le projet de convention est annexé à la présente délibération.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de salles communales ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

2025-011 ASSOCIATIONS Mise à jour de la convention de location des salles communales

Rapporteur : Madame Carole LAVAL

ADOPTE

Votants : 24	Abstentions : 0	Exprimés : 24	Pour : 24	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Carole LAVAL, 3^{ème} adjointe, énonce au Conseil municipal qu'il apparaît nécessaire de créer deux documents distincts afin de désigner d'une part les conventions de mise à disposition de salles communales, et d'autres part la location de celles-ci.

Cette démarche permet également de mettre à jour la convention de location des salles communales.

- Harmonisation de la mention désignant le locataire sur l'ensemble du document ;
- Rectification du nom de la régie de recette pour le dépôt de chèques de cautions et de paiement : « régie de recette service administratif location de salles »
- Modification des modalités concernant l'état des lieux entrant et sortant à l'article 8.1
- Ajout de l'article « Astreinte téléphonique » permettant au locataire de joindre les services municipaux en cas d'urgence (problème avec le badge d'accès, de panne électrique ou tout au désagrément rencontré lors de l'usage des locaux).

Madame LAVAL Carole énonce que le projet de convention est annexé à la présente délibération.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** le projet de convention de convention de location de salles communales ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

2025-012 CULTURE : Création d'une convention d'animations pour la médiathèque

Rapporteur : Madame Nathalie HERRANZ

<u>ADOpte</u>				
Votants : 24	Abstentions : 0	Exprimés : 24	Pour : 24	Contre : 0

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Nathalie HERRANZ, conseillère déléguée, énonce au Conseil municipal qu'il apparaît nécessaire de créer une trame de convention qui permette aux médiathécaires de conventionner leurs interventions d'animations auprès de partenaires du territoire dans la mesure où ces animations sont au bénéfice des différents publics cibles de la médiathèque : petite enfance, enfance, jeunesse, personnes âgées...

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** le projet de convention de convention d'animations de la Médiathèque ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

**2025-013 RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de la participation patronale
prévoyance de 5€ à 7€ mensuel par agent pour les contrats labellisés**

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>ADOpte</u>				
Votants : 24	Abstentions : 0	Exprimés : 24	Pour : 24	Contre : 0

Monsieur le Maire rappelle :

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Les contours de ce financement sont précisés sur un montant minimum de participation obligatoire de l'employeur à compter du 1^{er} janvier 2025 de 7€ mensuels par agent et un socle ; par le biais d'une convention de participation ou la labellisation de contrats individuels.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial le 27 janvier 2025, il est proposé de participer au financement des contrats et règlements, appartenant à la liste labellisée, auxquels les agents choisissent de souscrire, sous réserve de présentation annuelle d'une attestation délivrée par son assurance attestant de la labellisation dudit contrat.

Actuellement, le montant de la participation employeur institué pour le risque « Prévoyance » est de 5 euros (montant mensuel brut/ agent).

Il est proposé d'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2025 une participation financière, pour le risque « Prévoyance », aux fonctionnaires et agents de droit public qui auront souscrits un contrat individuel, comme suit :

Le montant brut mensuel de cette participation sera de 7 euros mensuels, par agent à compter du 1^{er} janvier 2025

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** le principe du financement de la collectivité sur les contrats et règlements labellisés ;
- **INSTITUE** une participation financière à hauteur de 7 euros brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 1^{er} janvier 2025
- **PREVOIT** l'inscription au budget de l'exercice 2025 et suivants, des crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Monsieur le Maire remercie Monsieur HABONNEL pour sa présence lors de cette séance.

Monsieur le Maire clôture la séance à 20 heures 37.

Le Maire,
Cédric MAUREL

Le secrétaire de séance,
Aäli HAMDANI